

	Document informatif	IN-V1-01 Version : 1 Date :24/12/21 Page : 1 / 5
	Partenaires PSH	

Liste des partenaires mobilisés pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap

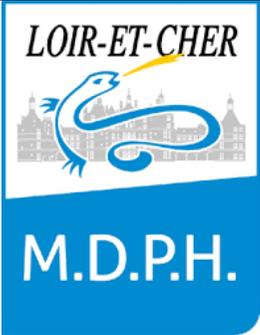
Logo du partenaire	Nom, raison sociale du partenaire	Mission	Coordonnées	Contact
	AGEFIPH	L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (ou Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'État.	ABC 2 35 avenue de Paris 45058 Orléans	08 00 11 10 09 centre@agefiph.asso.fr
	PRITH Centre Val de Loire	Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif dynamique qui agit de façon collective de manière à conduire une politique cohérente pour	12 place de l'Étape 45000 ORLEANS	0238776800
Rédacteur : <i>Patrick Goupy</i>		Approbateur : <i>Patrick Goupy</i>		
REVISIONS				
Date	Nature de la modification			Version
24/12/21	création			1.0

	Document informatif <hr/> Partenaires PSH	IN-V1-01 Version : 1 Date :24/12/21 Page : 2 / 5
---	--	---

		l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Porté conjointement par l'Agefiph et l'Etat représentée par la Dieccte, le dispositif s'appuie sur un large collectif de partenaires régionaux (institutions, acteurs économiques, partenaires sociaux - voir liste des partenaires). Les actions du Prith s'articulent autour de 4 axes :FORMATION, EMPLOI, MAINTIEN, MOBILISATION DES EMPLOYEURS.		
	Cap emploi	CAP EMPLOI est une structure financée par les fonds de l'AGEFIPH(Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) et qui a pour vocation d'aider les travailleurs handicapés dans leur maintien et leur recherche d'emploi tout en assurant le suivi de leur placement.	260 rue Jacquard 41350 Vineuil	02 54 57 21 50 contact@capemploi41.org

Rédacteur :		Approbateur :	
<i>Patrick Goupy</i>		<i>Patrick Goupy</i>	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
24/12/21	création		1.0

	Document informatif	IN-V1-01 Version : 1 Date :24/12/21 Page : 3 / 5
	Partenaires PSH	

	SAMETH 41	<p>Les Sameth sont des services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ils sont financés par le FIPHFP pour la fonction publique et par l'Agefiph pour le secteur privé. Ces services permettent donc d'obtenir des aides de l'Agefiph pour le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés du secteur privé afin d'éviter le licenciement d'un salarié devenu inapte à son poste1</p>	180 Rue Jacquard 41350 Vineuil	0254572155
		MDPH41	<p>La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un guichet unique destiné à faciliter les démarches liées au handicap.</p> <p>La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département de Loir-et-Cher. Elle favorise le maintien à domicile et le développement d'alternatives à l'accueil en établissement et en structures spécialisées. Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.</p>	Cité administrative Porte D34 Avenue Maunoury 41000 Blois
Rédacteur : Patrick Goupy		Approbateur : Patrick Goupy		
REVISIONS				
Date	Nature de la modification			Version
24/12/21	création			1.0



	<p>FIPHFP</p>	<p>Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en oeuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard. L'action du FIPHFP concerne les trois fonctions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fonction publique territoriale (communes, départements, régions...), • la fonction publique hospitalière, • la fonction publique d'Etat (ministères, CNRS , 	<p>12 avenue Pierre-Mendes France - 75914 Paris Cedex 13</p>	<p>http://www.fiphfp.fr/</p>
---	---------------	--	--	--

<p>Rédacteur :</p>		<p>Approbateur :</p>	
<p><i>Patrick Goupy</i></p>		<p><i>Patrick Goupy</i></p>	
<p>REVISIONS</p>			
<p>Date</p>	<p>Nature de la modification</p>		<p>Version</p>
<p>24/12/21</p>	<p>création</p>		<p>1.0</p>



Partenaires PSH

		<p>INRA ...).</p> <p>Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail , • le recrutement, • la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel, • le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap Contact FIPHFP : Nadine Montbrun (DTH) - nadine.montbrun@caissedesdepots.fr 		

Rédacteur : Patrick Goupy		Approbateur : Patrick Goupy	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
24/12/21	création		1.0